



ROYAUME DE BELGIQUE

Le Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de
la Société nationale des chemins de fer belges

Europäisches Parlament
Pascal Arimont
Rue Wiertz 60, ASP 8F343
1047 Bruxelles

votre courrier

vos références

personne contact
cedric.carliez@bellot.fed.be

nos références
FB/I/CC/2019/21993
À mentionner dans toute
correspondance

date

23 JAN. 2020


Monsieur le Député,

Votre courrier, relatif à la problématique du CAP pour les germanophones de Belgique, m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Afin de tenter de solutionner cette question, je vous prie de bien vouloir trouver ci-annexé le courrier envoyé à l'ITLB.

Je ne manquerai évidemment pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée par l'ITLB.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de ma respectueuse considération.



Le Ministre de la Mobilité,
François BELLOT



ROYAUME DE BELGIQUE

Le Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de
la Société nationale des chemins de fer belges

ITLB asbl
À l'attention de Monsieur Geert Machenil, Directeur
Rue Archimède 5
1000 Bruxelles

votre courrier

vos références

personne contact
cedric.carliez@bellot.fed.be

nos références
FB//CC/2019/ 21830
À mentionner dans toute
correspondance

date

06 JAN, 2020

Monsieur le Directeur,

Il a été porté à mon attention que, depuis 2008, l'ITLB n'organise plus ni cours ni examens en allemand dans le cadre du certificat d'aptitude professionnelle, faute d'un nombre suffisant de candidats germanophones.

Or, les arrêtés royaux du 22 mai 2014 relatifs au transport de marchandises et de voyageurs par route imposent à l'ITLB d'organiser des cours et des examens en allemand.

Vu l'impossibilité pour les germanophones de Belgique d'obtenir le certificat d'aptitude professionnelle en Allemagne, et vu l'augmentation actuelle du nombre de candidats germanophones (tant pour le transport de marchandises que pour le transport de personnes), il est indispensable qu'une solution soit trouvée rapidement pour eux en Belgique.

Afin de faciliter la mise en place de cours et d'examens dans cette langue, Monsieur Klaus Willems, ancien membre du jury de l'ITLB, s'est déclaré disponible, avec d'autres transporteurs (FahrerSchulungsZentrum Ostbelgien Pgmhb) pour former les personnes intéressées, et pour traduire les documents délivrés dans le cadre de ces cours.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir mettre en rapport l'ITLB avec Monsieur Klaus Willems, dont voici les coordonnées :


Klaus.willems@skynet.be

www.klaus-willems.com

Malmedyer Str. 110

4700 EUPEN

Dans l'attente de vous lire, et de connaître ainsi le plan d'action qui sera mis en place par l'ITB pour permettre aux germanophones de se former et de d'obtenir le certificat d'aptitude professionnelle en Belgique, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma respectueuse considération.



Le Ministre de la Mobilité,
François BELLOT